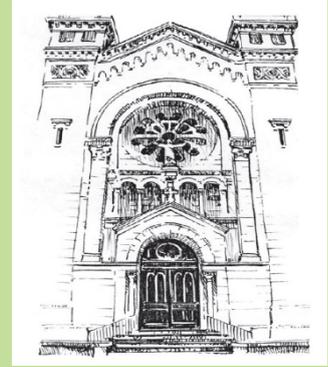




FRATERNITÉ SACERDOTALE

SAINT - PIERRE

DIOCESE DE SAINT-ÉTIENNE



Bulletin de la Fraternité Sacerdotale Saint Pierre dans le diocèse de Saint-Étienne

N°13 – décembre 2022

Le temps liturgique qui s'ouvre nous prépare à la naissance du Sauveur, de l'enfant Jésus qui reçut son nom dès sa conception. Et si un vieux cantique dont Mannick et Jo Akepsimas avaient le secret chantait « Sa maman l'appelait Jésus, maintenant c'est un prénom connu » ; ce ne furent pas ses parents qui s'accordèrent sur le prénom comme dans toutes les familles, mais bien Dieu qui l'imposera et le fera annoncer par l'ange Gabriel à la sainte Vierge et à saint Joseph. En effet, lorsque les hommes choisissent un prénom, c'est en fonction de leur goût, d'une tradition familiale, de la date de naissance, en souvenir d'une personne qu'on a aimé ou pour bien d'autres raisons, il n'en va pas de même lorsque Dieu impose un nom. Le nom donné par Dieu indique la vocation qu'il destine à la personne, il signifie ce que Dieu attend de la personne qu'il nomme. Ainsi Abram sera-t-il renommé Abraham parce qu'il sera *le Père de nombreuses nations* (Gen 17, 5) et Simon, fils de Jean, verra-t-il son nom changé en Pierre par Jésus-Christ car c'est sur cette pierre que l'Église devait être édifiée (Mt 16, 18).

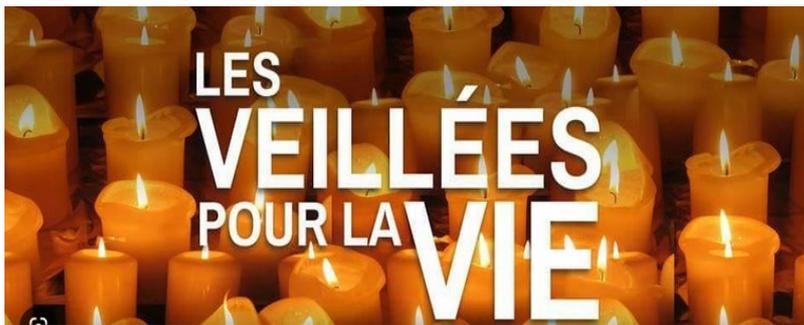
À saint Joseph, l'ange dit : « Tu lui donneras le nom de Jésus car il sauvera son peuple de ses péchés » (Mt 1, 21), en effet, le nom de Jésus signifie « Dieu a sauvé ». Le fils de Marie était destiné par son Père à sauver le monde entier. Jésus s'est incarné pour nous sauver, *propter nos homines et propter nostram salutem, descendit de cælis et incarnatus est* prie-t-on tous les dimanches au Credo. Toute la vie de Jésus converge vers ce but, vers son heure où il s'offrira en sacrifice sur la croix. « Voici venue l'heure où doit être glorifié le Fils de l'homme (...) Si le grain de blé tombe en terre ne meurt pas, il demeure seul ; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruits » (Jn 12, 23-24). C'est donc en qualité d'Homme-Dieu que Jésus a pu nous sauver parce qu'il fallait un être qui fut solidaire des hommes en assumant la nature humaine et dont l'offrande fut

pleinement agréée de Dieu parce qu'elle était elle-même divine, c'est-à-dire qui unisse en sa propre personne les deux natures, humaine et divine. Jésus a pu s'offrir en sacrifice pour les hommes parce qu'il avait assumé la nature humaine et son sacrifice est parfait parce qu'il est Dieu.

Pour que nous soyons sauvés, nous devons répondre par un acte de foi, l'enseignement des apôtres est très clair à ce sujet. La foi de l'Église consiste à attribuer à l'homme Jésus les attributs de Sauveur et de Dieu. Ainsi l'évangile de saint Jean est écrit « pour que vous croyiez que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, et afin qu'en croyant vous ayez la vie en son nom » (Jn 20, 31). L'acte de foi salvateur que nous devons poser est Jésus est le Christ, est Dieu. À l'inverse, l'incroyant est condamné, saint Jean le traite même d'Antichrist « Celui-là est l'Antichrist qui nie le Père et le Fils » (1 Jn 2, 22). Toute la prédication apostolique consistera à prêcher que Jésus est le Christ, le Sauveur parce que « personne ne peut dire : Jésus est le Seigneur, si ce n'est dans l'action de l'Esprit-Saint » (1 Cor 12, 3). La profession de foi suppose et atteste l'action de l'Esprit de Dieu dans l'âme de celui qui la confesse. Il a suffi à l'eunuque de la reine Candace de professer « je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu » (Ac 8, 37) pour que le diacre Philippe le baptisât. « Celui qui confesse que Jésus est le Fils de Dieu, Dieu demeure en lui et lui en Dieu » (1 Jn 4, 15) Reconnaître en Jésus l'envoyé du Père et accepter sa révélation, c'est faire accueil à Dieu lui-même, être en contact avec lui et finalement vivre de lui. Qui mieux que Notre-Dame qui accepta par un acte de foi sublime de devenir la mère du Sauveur vécut l'intimité divine à un si haut degré.

Abbé Roch Perrel

Veillée pour la vie



Samedi 26 novembre 2022

À la chapelle de l'Immaculée Conception (patronage St Joseph)

20 h 30 : Office des vigiles du 1^{er} dimanche de l'Avent suivie de l'adoration eucharistique.

22 h 15 : chant des complies.

Offrande de l'Avent



Raphael, la Madone de Lorette

Chers donateurs, et futurs donateurs,

Pour vous préparer à cette belle fête de Noël, nous vous proposons l'offrande de l'Avent.

Comme chaque année au moment de l'Avent et du Carême, nous lançons la campagne des dons ; « *que chacun donne selon ce qu'il a décidé dans son cœur car Dieu aime celui qui donne avec joie* » nous dit S. Paul.

Bien conscients que malgré la crise économique que nous vivons, beaucoup parmi vous font déjà preuve de grande générosité et nous les remercions grandement.

Mais vos prêtres ne reçoivent pas d'aide, pas de subvention, nous vivons essentiellement des dons que les fidèles nous font. **C'est pour cela même modeste, votre soutien financier est indispensable.** Plus qu'un soutien matériel, il est pour nous l'expression de la reconnaissance de notre dévouement pour vos âmes.

Et nous, de notre côté, nous vous assurons de notre soutien spirituel, par la célébration de la messe pour les vivants et défunts bienfaiteurs de notre apostolat les 1^{er} dimanches du mois.

Nous vous souhaitons un bel Avent et une belle fête de Noël.

Abbé Charles Marchand

Actes de catholicité

A été régénérée par l'eau du baptême :

- Marion Bertrand, le 5 novembre 2022

Horaires de la fête de Noël

	<u>Saint Etienne</u>	<u>Bessey</u>
<u>Samedi 24</u> <u>Décembre</u>	<u>07h30</u> : Messe basse <u>09h00 - 11h00</u> : Permanence de confessions <u>11h00</u> : Messe basse <u>14h30 - 16h30</u> : Permanence de confessions <u>23h15</u> : Veillée de Noël	19h00 : Permanence de confessions 20h30 : Messe chantée de la Nativité – (messe de la nuit)
<u>Dimanche 25</u> <u>Décembre</u>	<u>00h00</u> : Messe chantée de Minuit <u>08h30</u> : Messe basse de l'Aurore <u>10h30</u> : Messe chantée du Jour	<u>08h30</u> : Messe chantée du Jour

Annonces mensuelles

- ❖ **Jeudi 1 décembre** : 20h30 – 21h30 catéchisme pour adultes débutants.
- ❖ **Vendredi 2 décembre** : 1^{er} vendredi du mois. Adoration du Très Saint Sacrement de 19h30 à 20h30.
- ❖ **Samedi 3 décembre** : 1^{er} samedi du mois, messe à 11h suivie de l'adoration avec méditation silencieuse du chapelet jusqu'à 12h30.
- ❖ **Samedi 3 décembre** : de 9h30 à 10h30 - catéchisme pour enfants.
- ❖ **Samedi 3 décembre** : de 17h00 à 18h00 catéchisme du groupe St Patrick.
- ❖ **Jeudi 8 décembre** : Fête de l'Immaculé Conception, messe chantée à 18h30.
- ❖ **Jeudi 8 décembre** : 20h30 – 21h30 catéchisme pour adultes débutants.
- ❖ **Samedi 10 décembre** : de 9h30 à 10h30 - catéchisme pour enfants.
- ❖ **Samedi 10 décembre** : de 14h30 à 17h00 – grand ménage de la chapelle.
- ❖ **Mercredi 14 décembre** : ouvroir à 15h00 à la sacristie.
- ❖ **Mercredi 14 décembre** : 20h30 – 21h30 catéchisme pour adultes.
- ❖ **Jeudi 15 décembre** : 20h30 – 21h30 catéchisme pour adultes débutants.
- ❖ **Samedi 17 décembre** : de 9h30 à 10h30 - catéchisme pour enfants.
- ❖ **Samedi 17 décembre** : 14h30 – 17h00 réunion des servants de messe à la chapelle.
- ❖ **Samedi 17 décembre** : mariage de Moïse Dedinger et de Vanessa Hinderchied.
- ❖ **Samedi 24 décembre** : de 23h15 à 00h00 – veillée de Noël.
- ❖ **Dimanche 25 décembre** : 00h00 messe de minuit. - 08h30 messe basse de l'aurore - 10h30 messe chantée du jour
- ❖ **Samedi 31 décembre** : de 18h00-19h00 adoration et chant du Te Deum en action de grâce pour l'année passée.
- ❖ **Pendant les vacances de Noël (du 26 décembre au 8 janvier), pas de messe le matin à 07h30 ni le dimanche soir à 19h (pas de vêpres non plus).**

Ordo liturgique du mois de décembre 2022

Temps de l'Avent

Jeudi 1 décembre, de la Férie (violet)

Vendredi 2 décembre, Sainte Bibiane, *vierge et martyre* (Rouge)

Samedi 3 décembre, Saint François-Xavier, *confesseur* (Blanc)

Dimanche 4 décembre, 2^e Dimanche de l'Avent (Violet)

Lundi 5 décembre, de la Férie (violet)

Mardi 6 décembre, Saint Nicolas, *évêque et confesseur* (Blanc)

Mercredi 7 décembre, Saint Ambroise, *évêque, confesseur et docteur* (Blanc)

Jeudi 8 décembre, Immaculée Conception, 1^{ère} classe, (Blanc)

Vendredi 9 décembre, de la Férie (violet)

Samedi 10 décembre, de la Ste Vierge le samedi (Blanc)

Dimanche 11 décembre, 3^e Dimanche de l'Avent (Violet)

Lundi 12 décembre, de la Férie (violet)

Mardi 13 décembre, Sainte Lucie, *vierge et martyre* (Rouge)

Mercredi 14 décembre, Mercredi des Quatre-Temps de l'Avent, 2^e classe (violet)

Jeudi 15 décembre, de la Férie (violet)

Vendredi 16 décembre, Vendredi des Quatre-Temps de l'Avent, 2^e classe (violet)

Samedi 17 décembre, Samedi des Quatre-Temps de l'Avent, 2^e classe (violet)

Dimanche 18 décembre, 4^e Dimanche de l'Avent (Violet)

Lundi 19 décembre, de la Férie (violet)

Mardi 20 décembre, de la Férie (violet)

Mercredi 21 décembre, Saint Thomas, *apôtre*, 2^e classe (Rouge)

Jeudi 22 décembre, de la Férie (violet)

Vendredi 23 décembre, de la Férie (violet)

Samedi 24 décembre, Vigile de la nativité, 1^{ère} classe (violet)

Temps de la nativité

Dimanche 25 décembre, Nativité de Notre Seigneur Jésus Christ, 1^{ère} classe (Blanc)

Lundi 26 décembre, saint Étienne, *patron du diocèse* (Rouge)

Mardi 27 décembre, Saint Jean, *apôtre et évangéliste*, 2^e classe (Blanc)

Mercredi 28 décembre, les Saints Innocents, *martyrs*, 2^e classe (Rouge)

Jeudi 29 décembre, Octave de Noël, 2^e classe (Blanc)

Vendredi 30 décembre, Octave de Noël, 2^e classe (Blanc)

Samedi 31 décembre, Octave de Noël, 2^e classe (Blanc)

Soutenir la Fraternité Saint-Pierre à Saint-Étienne

Vous le savez, vos prêtres ne font pas payer leur apostolat : ils sont entièrement au service de Dieu et des âmes. C'est la raison pour laquelle votre soutien fait l'objet d'un commandement de l'Église : « *les fidèles sont tenus de subvenir aux nécessités matérielles de l'Église, chacun selon ses possibilités.* (CEC, n°2043)

Pour nous aider : suivez les indications ci-dessous ou allez directement sur : <https://dons.fssp.fr/saint-etienne> :

Bénéficiez avantageusement de la fiscalité en déduisant de vos impôts 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Pour un don ou un virement régulier à la FSSP Saint Étienne, vous recevrez chaque année un reçu fiscal.

je fais un don ponctuel

- ✓ Je libelle mon chèque à l'ordre de **FSSP St Etienne**
- ✓ Je le dépose à la maison natale de Saint Bernard lors de la quête ou je l'envoie à l'adresse suivante : **FSSP-St Étienne /Chapelle Saint Bernard/9 rue Buisson/42000 Saint-Étienne**

je répartis mon effort sur l'année et fais un don régulier par virement automatique

ORDRE DE VIREMENT

À retourner à votre banque, accompagner d'un RIB

Je soussigné(e) (nom et prénom)

Titulaire du compte :vous demande de bien vouloir

virer, lede chaque mois, la somme de€

À compter du/...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre, ou jusqu'au/...../..... (inclus) sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : FSSP St Etienne – 10 rue Étienne Dolet 42000 Saint-Étienne

CL Bourges BP (07739)

Banque : 30002 Guichet : 03758 – COMPTE : 0000079121K – Clé RIB : 76

IBAN : FR17 3000 2037 5800 0007 9121 K76

BIC : CRLYFRPP

Date et Signature :

Partie à retourner à la Fraternité Saint-Pierre

9 rue Buisson 42000 Saint-Étienne

Pour des raisons de confidentialité, la banque ne nous transmet jamais les coordonnées des donateurs ; or nous en avons besoin pour vous faire parvenir vos reçus fiscaux.

Mr, Mme , Mlle, (Nom et Prénom) :

Adresse :

Code postal :Ville :

Tél. :

Courriel :@.....

Vous informe d'un virement mensuel sur votre compte, d'un montant de€

À la chapelle Saint Bernard

(9 rue Buisson 42000 Saint-Étienne)

Messes de semaine :

- **7h30** : Le mardi, mercredi, vendredi et samedi.
- **11h** : Le samedi.
- **18h30** : Du lundi au vendredi.

Messes dominicales :

- **10h30** : Messe chantée.
- **19h** : Messe basse.

Adoration :

- **17h30 – 18h30** : tous les jeudis.

Vêpres :

- **18h** : le dimanche.

Confessions :

- Tous les dimanches avant la messe à partir de 10h.
- Du lundi au samedi de 15h00 à 18h30.

À l'église Saint-Jean-Baptiste

(Rue de l'Église 42520 Bessey)

Messe dominicale :

- **8h30** : tous les dimanches et jours d'obligations.

À l'église Saint-Pierre

(Rue Saint-Pierre 42600 Montbrison)

Messe dominicale :

- **11h** : le 3^e dimanche du mois.

Honoraires de messes : 18 € (neuvaine : 180 € - trentain : 595 €). Veuillez mettre votre honoraire dans une enveloppe, chèque **à l'ordre du célébrant**, en inscrivant clairement l'intention, et en indiquant s'il s'agit d'un vivant ou d'un défunt le cas échéant.